

MA COMMUNE ECONOME EN EAU

Pour garantir tous les usages liés à l'eau, l'utilité des milieux aquatiques est aujourd'hui démontrée... mais ce sont aussi des milieux fragiles et menacés. Si nous voulons continuer à bénéficier d'une eau en qualité et quantité suffisante, il convient de partager cette ressource entre tous les usages, car l'eau des rivières et des nappes n'est pas inépuisable. Chacun doit trouver des solutions pour respecter les volumes d'eau pouvant être prélevés, sans pénaliser les milieux aquatiques.

En signant la convention c'est la garantie de bénéficier d'un accompagnement par l'ALEC07 dans l'établissement du plan de sobriété eau de sa commune et d'un protocole d'économie d'eau à la fois dans les bâtiments publics et dans la gestion des espaces verts.

⇒ Les objectifs stratégiques :

- **OBJECTIF 1 : Etudier**
Réaliser un état des lieux pour connaître précisément son patrimoine en eau : recenser les compteurs, mesurer les débits des robinets, mesurer les temporisations, identifier les usages et mettre en place des suivis de consommation.
- **OBJECTIF 2 : Equiper**
Repérer les fuites au plus tôt et mettre en place des protocoles d'entretien des installations, ajuster les réglages des équipements existants, remplacer les équipements défectueux par du matériel hydro-économe et mettre en œuvre une gestion raisonnée des espaces verts, cimetières, stades, etc.
- **OBJECTIF 3 : Sensibiliser**
Le personnel communal, les usagers, les scolaires... en les formant aux différents moyens d'économiser la ressource, en adoptant des éco-gestes et en les impliquant dans la démarche.

Un ensemble d'objectifs qu'il faudra prioriser par l'élaboration de son Plan d'actions sobriété eau communal.

⇒ La commune s'engage à :

- S'impliquer pleinement dans la démarche proposée par le Syndicat Eyrieux Clair et son partenaire, l'ALEC07
- Favoriser et mettre en œuvre des actions en faveur des économies d'eau
- Accompagner et valoriser les changements de pratiques vers une gestion vertueuse de la ressource en eau
- Promouvoir auprès des habitants et des différents publics l'utilité de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

⇒ Le Syndicat Eyrieux Clair ou son partenaire, l'ALEC07, s'engagent à :

- Rencontrer les communes signataires pour les accompagner dans l'établissement de leur plan de sobriété : 2j
- Transmettre les ressources nécessaires pour le bon déroulement de la démarche : fourniture d'une boîte à outils techniques et administratifs ;
- Rester disponible pour répondre aux interrogations en-dehors des rencontres en présentiel : mail et/ou tél

Cet engagement marque la volonté de devenir une "Commune économe en eau" et de soutenir la démarche "Agir ensemble pour la ressource en eau" pour préserver et économiser la ressource en eau.

Convention de PARTENARIAT

Entre :

Le Syndicat Eyrieux Clair
Représenté par Christophe GAUTHIER
Son Président,
4 Rue de l'Hôtel de Ville
07 160 Le Cheylard
D'une part,
Le
Signature

Et :

La commune de
Représentée par
Fonction
Adresse
Code postal & ville
D'autre part,
Le
Signature